



Droit des locataires de logement communal

Par **bebezouel**, le **18/04/2009** à **19:24**

Bonjour,

je suis locataire d'un logement communal, j'ai un bail d'un an renouvelable tous les ans. ma voisine (qui est dans le même cas que moi) a reçu il y a deux jours un préavis lui disant qu'elle devait quitter son logement avant le 30 juin 2009 (moi je n'ai encore rien reçu mais elle m'a dit que cela ne devrait pas tarder) je voulais savoir quels droits nous avons et à quel moment le préavis commence

D'après certains nous avons droit à un préavis de trois mois mais comme souvent la mairie fait ce qu'elle veut je voulais savoir si nous avons les mêmes droits qu'un locataire "normal" et aussi si la mairie est dans l'obligation de nous dire pourquoi elle nous déloge merci d'avance pour vos réponses car ceci me tracasse vraiment

Par **jeetendra**, le **18/04/2009** à **20:15**

bonsoir, avez vous signé un bail normal ou une [fluo]convention d'occupation précaire,[/fluo] versez vous un loyer ou une [fluo]indemnité d'occupation[/fluo], cordialement

Par **bebezouel**, le **19/04/2009** à **10:59**

j'ai signé un bail normal et je paye un loyer normal
mon bail est de un an renouvelable tous les ans

Par **jeetendra**, le **19/04/2009** à **11:54**

bonjour, prenez contact avec votre agence départementale pour l'information des locataires, allez les voir avec [fluo]votre contrat de location[/fluo], le bailleur meme public a un préavis à repecter s'il veut reprendre son logement, bon dimanche à vous

Par **bebezouel**, le **19/04/2009** à **12:04**

merci beaucoup pour votre réponse bon dimanche à vous